

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
SOLIDARITES ET REUSSITE

DIRECTION DE L'AUTONOMIE
Service Personnes Agées-Personnes Handicapées

ARRETE n° 2021- 130

**PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'UN SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES
GERE PAR LA SASU GIV'HOMES SERVICES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3221-9,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment les articles L.311-4,
L.312-1, et L.313-1-3,

Vu le code du travail, notamment son article L.7232-1,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au
vieillesse, notamment ses articles 47 et 48,

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services
d'aide et d'accompagnement à domicile,

Vu l'arrêté n° 2018-81 portant autorisation d'un service prestataire d'aide et
d'accompagnement à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées géré par la
SASU GIV'HOMES SERVICES,

Vu la demande déposée par la SASU GIV'HOMES SERVICES représentée par Madame
Virginie JUILLIARD,

Considérant que cette demande répond à un besoin de couverture par un Service d'Aide et
d'Accompagnement à Domicile d'un secteur non pourvu,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux,

